



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 939

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur l'urgence qu'il y a à reconnaître aux anciens d'Afrique du Nord le droit à réparation, c'est-à-dire le droit à la retraite anticipée. Le rapport Chadelat élaboré sous le précédent gouvernement a montré les limites budgétaires de cette demande. Mais il ne faut pas être dupe de son véritable objet : opposer une fin de non-recevoir aux revendications des associations des anciens d'Afrique du Nord. Mais avant d'entamer un vrai dialogue avec tous les représentants du monde combattant pour évaluer ce qui peut être fait effectivement, il faut répondre à l'urgence. C'est pourquoi il lui demande de rapidement traduire dans les faits l'engagement du candidat Lionel Jospin « d'accorder la retraite anticipée pour les chômeurs en fin de droits justifiant de 40 annuités de cotisations diminuées du temps passé en Afrique du Nord ».

Texte de la réponse

Dès sa prise de fonction, le secrétaire d'Etat a reçu en audience les dirigeants du Front uni des associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord. Il les a assurés que dans le cadre d'une concertation constructive avec les différentes composantes du monde combattant, les améliorations qu'il sera possible d'apporter à la situation des ressortissants du département ministériel seront recherchées. Dans ce contexte, les problèmes propres aux anciens combattants d'Afrique du Nord notamment ne manqueront pas d'être étudiés de façon approfondie.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 939

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2336

Réponse publiée le : 11 août 1997, page 2592